

# LIGNE N° 634.000

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne « Penne-d'Agenais à Tonneins » entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot, du PK 625+156 au PK 633+679.

*Avril 2021*

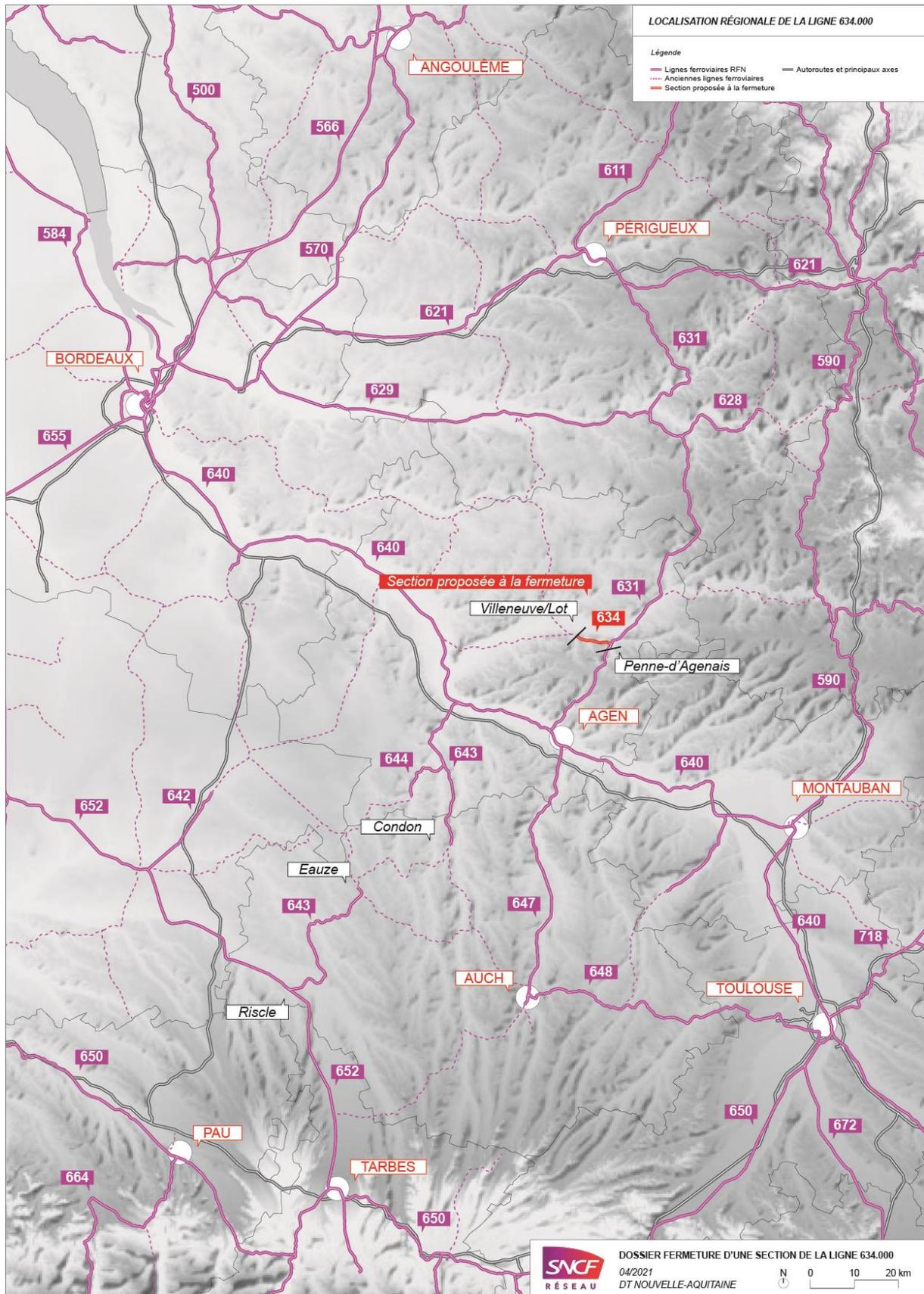
## DOSSIER DE FERMETURE

Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine  
17 rue Cabanac – CS 61926  
33081 BORDEAUX Cedex



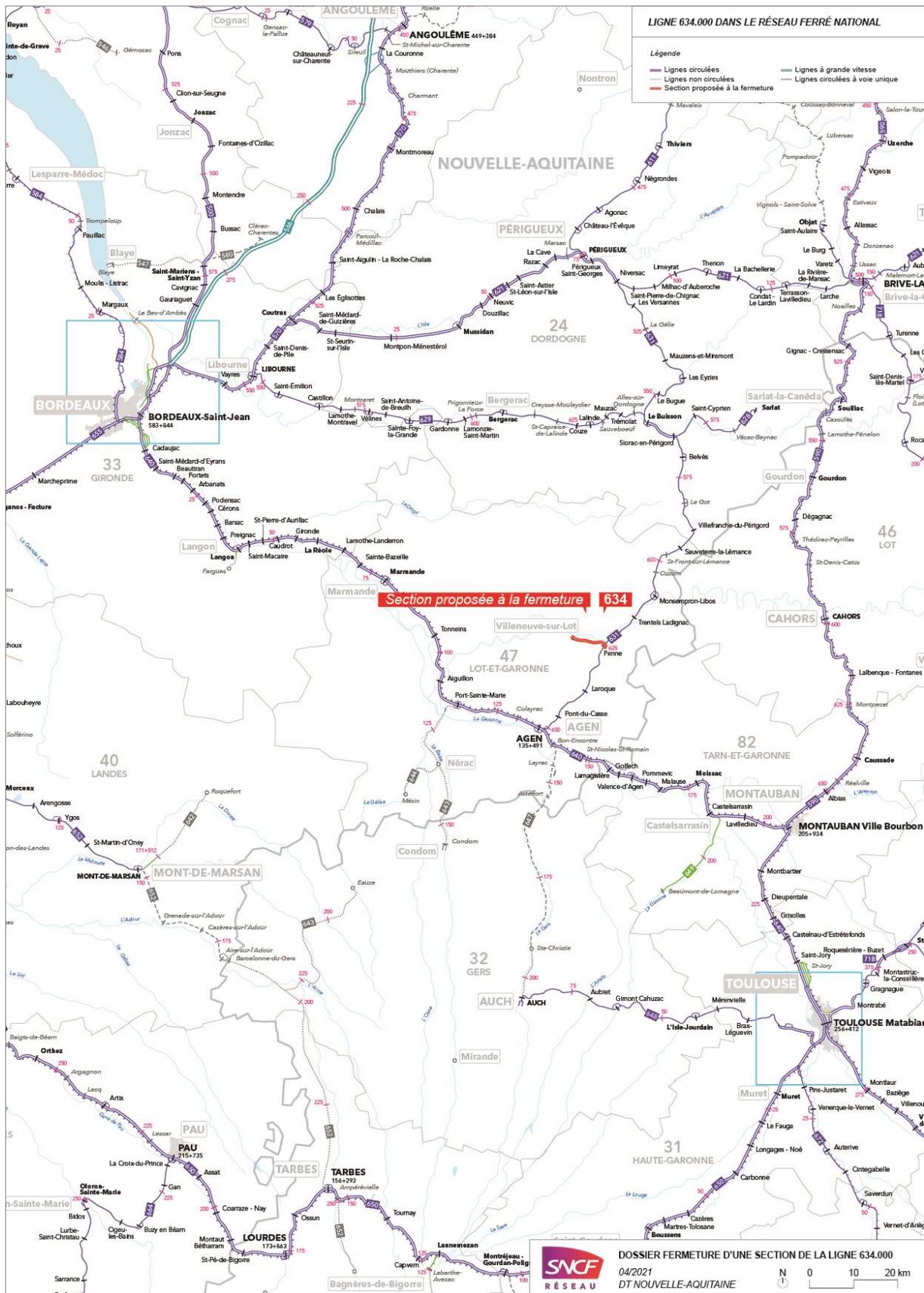


<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>I CONTEXTE D'UN DOSSIER DE FERMETURE .....</b>	<b>8</b>
I.1 Réglementation et cadre juridique : procédure de fermeture .....	8
I.2 Périmètre et objet de la demande de fermeture.....	11
<b>II SITUATION DE LA LIGNE HISTORIQUE N°634.000.....</b>	<b>17</b>
II.1 Statuts et usages de la ligne n°634.000.....	17
<b>III DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>21</b>
III.1 Collectivités locales présentes sur la ligne .....	21
III.2 Emplois .....	27
III.3 Transport de voyageurs.....	29
III.4 Transport de marchandises.....	33
<b>IV DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE.....</b>	<b>37</b>
IV.1 Gares et Installations Terminales Embranchées .....	37
IV.2 Éléments constituant l'infrastructure ferroviaire .....	39
IV.3 Synthèse générale de la section de ligne n° 634.000 .....	49
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE : SCHÉMA D'UTILISATION DES SECTIONS DE LA LIGNE .....</b>	<b>53</b>



**Figure 1 : Localisation des sections proposées à la fermeture, ligne n°634.000**  
 (Données sources: OpenDataGouv et SNCF OpenData)

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



**Figure 2 : Carte du RFN, localisation des sections proposées à la fermeture (Données sources: SNCF OpenData)**

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



## INTRODUCTION

Le dossier de fermeture présente aux parties consultées les résultats de l'évaluation réalisée par SNCF Réseau sur l'avenir de la section ferroviaire dite de « Penne-d'Agenais à Villeneuve-sur-Lot » d'une longueur d'environ 8,5 kilomètres, sur la ligne n°634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins ».

Cette évaluation est réalisée dans le cadre d'une demande faite par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, en Région Nouvelle-Aquitaine, pour réaliser une voie verte sur cette section de ligne ferroviaire non circulée, mais toujours inscrite dans le Réseau Ferré National (RFN).

Le présent dossier de consultation (avril 2021), rédigé par la Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau, avec Valérie Bec (sous la dir. de), chargée de mission Patrimoine, Pôle Développement Durable, et François Bruneau, consultant, se présente en trois parties :

- Le contexte général du présent dossier est décrit dans la première partie avec un rappel de la procédure de consultation pour la fermeture d'une ligne ou section de ligne et de ses principaux objectifs.
- La seconde partie revient sur la ligne ferroviaire historique où est inscrite la section proposée à la fermeture. Elle décrit les statuts et usages de cette ligne, puis son contexte territorial avec des données sur la démographie des collectivités locales, sur les emplois et activités économiques. Les opportunités pour du transport de voyageurs et de marchandises sont ensuite analysées sur la section concernée par le présent dossier.
- Enfin la troisième partie se concentre sur l'infrastructure ferroviaire proposée à la fermeture, avec une description et un inventaire de ses ouvrages, de ses passages à niveau et de ses équipements. L'ensemble de ces éléments constitutifs de l'infrastructure est également repris sur des cartes.



**Figure 3 : Vue sur la ligne n°634.000 à Villeneuve-sur-Lot  
(Source : SNCF Réseau)**

# I CONTEXTE D'UN DOSSIER DE FERMETURE

## I.1 Réglementation et cadre juridique : procédure de fermeture

SNCF Réseau est devenue en janvier 2020 une Société Anonyme à capitaux publics filiale du groupe SNCF. L'Etat est lui-même actionnaire unique et propriétaire du réseau ferroviaire dont la société SNCF Réseau en est l'affectataire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, SNCF Réseau réunit déjà les compétences auparavant dissociées entre Réseau Ferré de France (RFF), SNCF Infra et la Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF).

Le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 (JORF n°0001 du 1 janvier 2020) relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La procédure juridique de fermeture d'une ligne est définie dans l'article 22 du décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié.

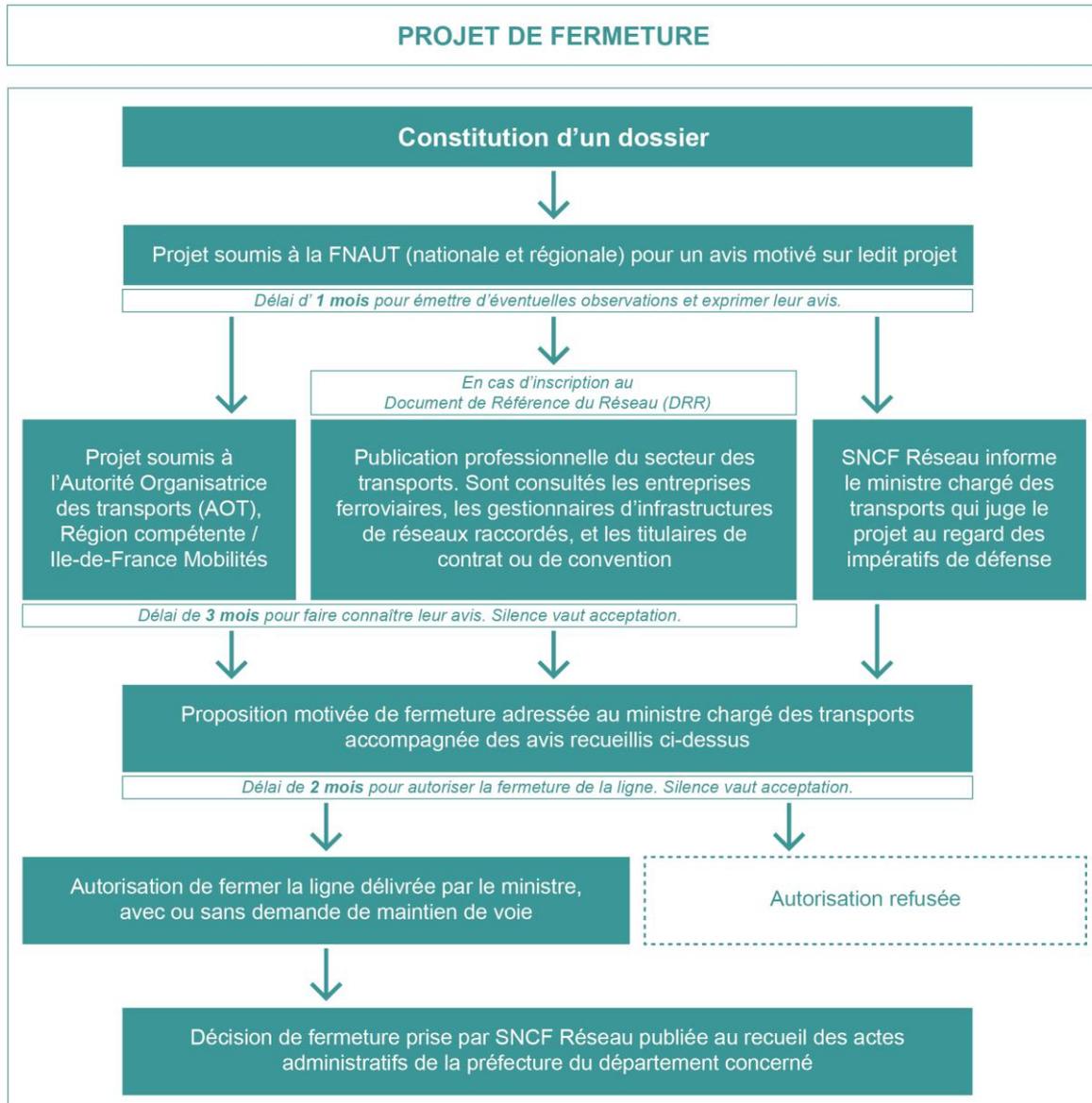
Lorsque SNCF Réseau envisage la fermeture d'une ligne ou d'une section de ligne, la procédure est la suivante :

- Avant de proposer la fermeture d'une section de ligne, SNCF Réseau élabore un dossier sur l'historique et les conditions d'exploitation de la section de ligne concernée, le plus souvent sans activité ferroviaire depuis plusieurs années, le contexte territorial et économique, l'offre de transport existante, les projets pouvant se développer sur les emprises.
- Sur la base de ce dossier, SNCF Réseau soumet le projet de fermeture à la représentation régionale de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, FNAUT. SNCF Réseau informe également le siège de la FNAUT de l'engagement de toute procédure de fermeture de ligne, afin qu'elle donne un avis motivé sur ledit projet dans un délai d'un mois.
- Le dossier de fermeture accompagné de l'avis de la FNAUT est ensuite soumis à Région concernée ; celle-ci dispose de trois mois pour faire connaître son avis. L'absence de réponse de l'organe délibérant dans ce délai vaut avis favorable. Elle demande également avis à la DGFIP dans les mêmes conditions.

- Publie simultanément, si la ligne figurait au Document de Référence du Réseau (DRR) pour l'horaire 2007, un avis relatif au projet de fermeture dans une publication professionnelle. Les entreprises ferroviaires, les gestionnaires d'infrastructure de réseaux raccordés ou embranchés disposent également de trois mois pour faire connaître leurs observations.
- Informe de son projet le ministre chargé des transports qui s'assure notamment que la fermeture ne présente pas d'inconvénient au regard des impératifs de défense.

Après avoir recueilli ces avis et observations, SNCF Réseau peut alors adresser au ministre chargé des transports une proposition motivée de fermeture accompagnée des avis reçus et du bilan des observations formulées. Le ministre dispose alors d'un délai de deux mois pour autoriser la fermeture ; il peut demander le maintien en place de la voie. L'absence d'avis dans ce délai vaut autorisation.

Si une décision de fermeture est prise, elle est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Département sur le territoire duquel est située la ligne ou la section de ligne considérée et publiée au Bulletin officiel de SNCF. La fermeture de la ligne ou de la section de ligne entraîne son retrait du Réseau Ferré National. Le schéma (Fig.4) ci-après présente la procédure d'une fermeture administrative de ligne ou section de ligne.



**Figure 4 : Procédure d'une fermeture administrative de ligne ou de section de ligne  
(Source : SNCF Réseau)**

## I.2 Périmètre et objet de la demande de fermeture

### ***Périmètre de la section de ligne proposée à la fermeture***

Le présent dossier porte sur l'opportunité de fermeture d'une section ferroviaire comprise entre le PK 625+156 et le PK 633+679, entre les communes de Penne-d'Agenais et de Villeneuve-sur-Lot sur la ligne n°634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins ». Cette ligne ferroviaire, en partie déjà déclassée, est localisée dans le Département du Lot-et-Garonne (47) en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le PK du début de la section proposée à la fermeture au 625+156, est localisé en gare de Penne d'Agenais, avec un embranchement sur la ligne circulée n°631.000 dite de « Niversac à Agen ». Cette dernière rejoint Périgueux à Agen avec des trains voyageurs du Transport Express Régional TER Nouvelle-Aquitaine.

La section de la ligne n°634.000 proposée à la fermeture se termine dans la commune de Villeneuve-sur-Lot au niveau de l'ancien passage à niveau n°376, route départementale D911 dite Avenue d'Agen. Dans la continuité, la ligne est déclassée. En 2006, les parcelles face à l'ancienne gare de Villeneuve-sur-Lot sont aménagées en parc, dit « François Mitterrand ». L'ancienne gare est devenue quant à elle, une agence Pôle Emploi, inaugurée en 2014. Enfin, la section entre Villeneuve-sur-Lot et Le Temple-sur-Lot est aménagée en voie verte sur 17 kilomètres (V86).

La section entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot est la dernière section encore ouverte sur la ligne n°634.000. Une proposition de réouverture de cette section de 8,5 kilomètres pour un service voyageurs, avait été inscrite dans le schéma régional 2014 et soutenue à l'époque par le Président de la Région, Alain Rousset. Cependant, l'estimation du coût d'investissement pour remettre cette ligne en circulation, entre 37 et 58 millions d'euros HT, hors matériel roulant, a finalement conduit à l'abandon du projet en 2013 après avoir réalisé une étude préliminaire sur ce sujet.

En 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, ont finalement fait la demande d'une mise à disposition de l'emprise ferroviaire entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot pour « faciliter la liaison entre leurs territoires, grâce à la création d'une voie verte » (Courrier du 22 janvier 2021 à la DT Nouvelle-Aquitaine).

## ***Transfert de gestion des emprises ferroviaires***

Au vu de la demande faite par les CA du Grand Villeneuvois et CC Fumel Vallée du Lot, dans le Lot-et-Garonne (47), porteuses d'un projet de reconversion d'emprises ferroviaires en voie verte, SNCF Réseau a engagé l'instruction de la fermeture de ladite section de ligne, pour permettre d'établir par la suite, une convention de transfert de gestion (CTG) avec ces deux collectivités.

Les procédures de transfert de gestion amiable et autoritaire sont définies, pour l'ensemble des personnes publiques, aux articles L.2123-3 à L. 2123-6 du CG3P. Le transfert de gestion est une procédure qui permet aux personnes publiques de modifier, entre elles, l'utilisation d'un immeuble relevant du domaine public lorsque cet immeuble change d'affectation tout en continuant à relever du domaine public sous la main du nouvel affectataire. Cette procédure n'entraîne pas de transfert de propriété de l'immeuble au bénéfice de celle à laquelle la gestion de l'immeuble est temporairement transférée. Les articles R.2123-9 à R.2123-14 du CG3P fixent les modalités de mise en œuvre de ces procédures.

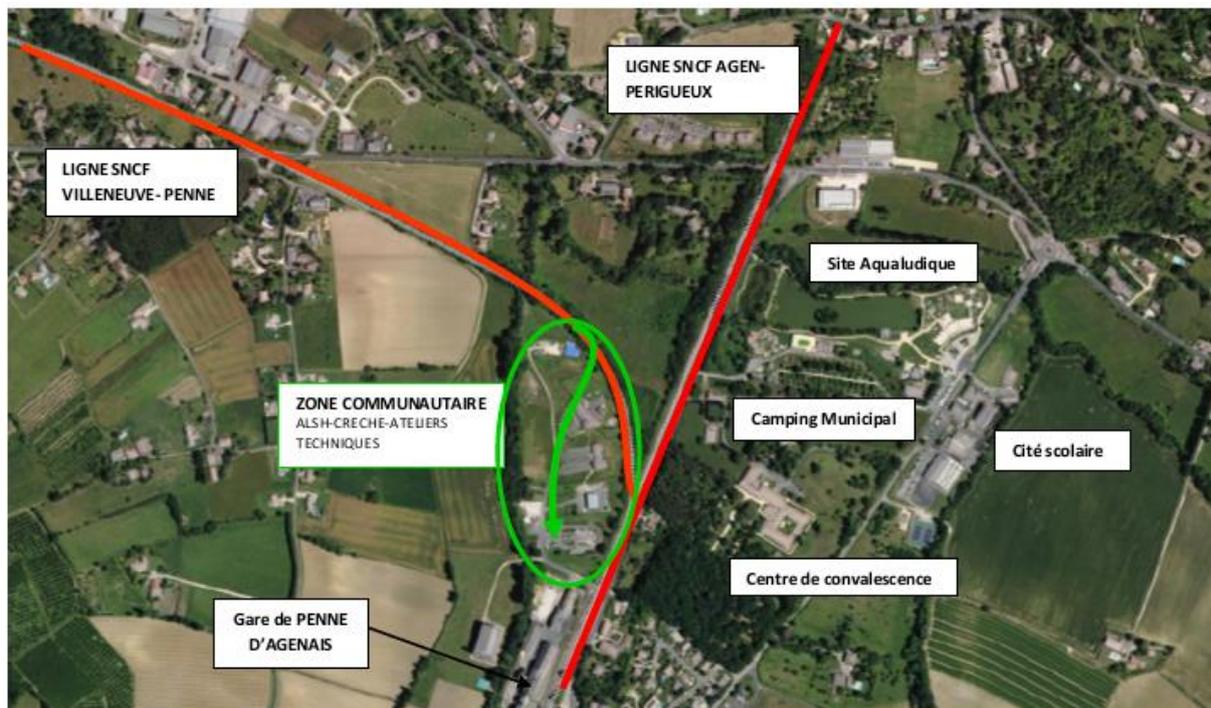
La section de ligne concernée par le projet de fermeture est aujourd'hui ouverte et inscrite dans le Réseau Ferré National (RFN), mais non circulée depuis plusieurs années. Elle est dite « neutralisée ». Toutefois, elle n'apparaît plus dans le DRR, Document de Référence du Réseau ferré national. Les dernières circulations de trains de marchandises s'arrêtent en 1991.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du territoire, la fermeture administrative de cette section de ligne doit donc permettre aux collectivités locales de la reconvertir en voie verte. Le patrimoine ferroviaire est ainsi valorisé à court et moyen terme. Les emprises restent inscrites dans le domaine public ferroviaire et donc préservées pour un éventuel projet de réouverture à la circulation sur du plus long terme.

L'élaboration des projets de reconversion/valorisation des lignes non-circulées est assurée par les Directions Territoriales de SNCF Réseau. Un contrat de performance État-SNCF Réseau mentionne le fait de « préserver les intérêts de long terme et de permettre le cas échéant la mise en place ultérieure d'un système de transport sur les emprises mises à disposition, les dispositifs à caractère réversible avec maintien dans le domaine de SNCF Réseau, comme les conventions d'occupations temporaires ou les transferts de gestion, seront privilégiés. » (SNCF Réseau, octobre 2019)

Dans le projet de transfert de gestion, la section de la ligne n°634.000 sur la commune de Penne-d'Agenais, sera mise à la disposition de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot. Les emprises sur la commune de Villeneuve-sur-Lot seront mises à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. De ce fait, la décision préalable de fermeture de ligne et de sortie du Réseau Ferré National est nécessaire dans le cas d'un transfert de gestion opéré en application de l'article 23 du décret 97-444.

Voici le plan de principe sur l'aménagement envisagé pour l'arrivée de la future voie verte sur la Commune de Penne d'Agenais élaboré par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot :



Il est en effet prévu de faire un accès par la zone communautaire (aux alentours du PK 625+400) afin de s'éloigner le plus possible de la ligne circulée 631 000 Agen-Niversac. En effet, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot est propriétaire de l'ensemble du foncier contigu à la ligne Penne d'Agenais – Villeneuve sur Lot.

### **Projets de voies vertes - véloroutes**

Les collectivités locales, CA du Grand Villeneuvois et CC Fumel Vallée du Lot, souhaitent réaliser une voie verte sur les emprises ferroviaires de la ligne n°634.000, entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot. Ce projet s'inscrit dans le Schéma Départemental des Véloroutes et Voies vertes du Département du Lot-et-Garonne, 2018.

Nommée V86, cette future voie verte dite aussi de la « Vallée du Lot », s'inscrit en continuité d'un projet de nouvel itinéraire cyclable entre Agen et Villeneuve-sur-Lot (env. 40 km). Ce dernier passe par Laroque-Timbaut, au nord-est d'Agen, pour rejoindre Penne-d'Agenais et la future voie verte V86. Aujourd'hui, la véloroute « Agen-Villeneuve » passe à l'ouest par la vallée de la Garonne, puis la vallée du Lot. Ce parcours fait 88 kilomètres (Fig.5).

Le projet de voie verte entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot constitue donc une jonction entre la véloroute de la Vallée du Lot, le canal des deux mers et la liaison Agen-Villeneuve. Ainsi une boucle sera faite entre Agen-Villeneuve-Tonneins-Aiguillon.

En gare de Penne-d'Agenais, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot prévoit de faire un accès par un terrain appartenant à la collectivité afin de s'éloigner le plus possible de l'embranchement avec la ligne circulée Agen-Périgueux. La communauté de communes est donc propriétaire de l'ensemble du foncier compris entre la ligne ferroviaire Villeneuve-Penne d'Agenais et la rivière de la Tancanne, dans le prolongement nord de la gare de Penne-d'Agenais. Plusieurs équipements communautaires occupent ce terrain, dont le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), un club sportif « Les Archers des Bastides », une crèche, un service technique et une déchetterie.

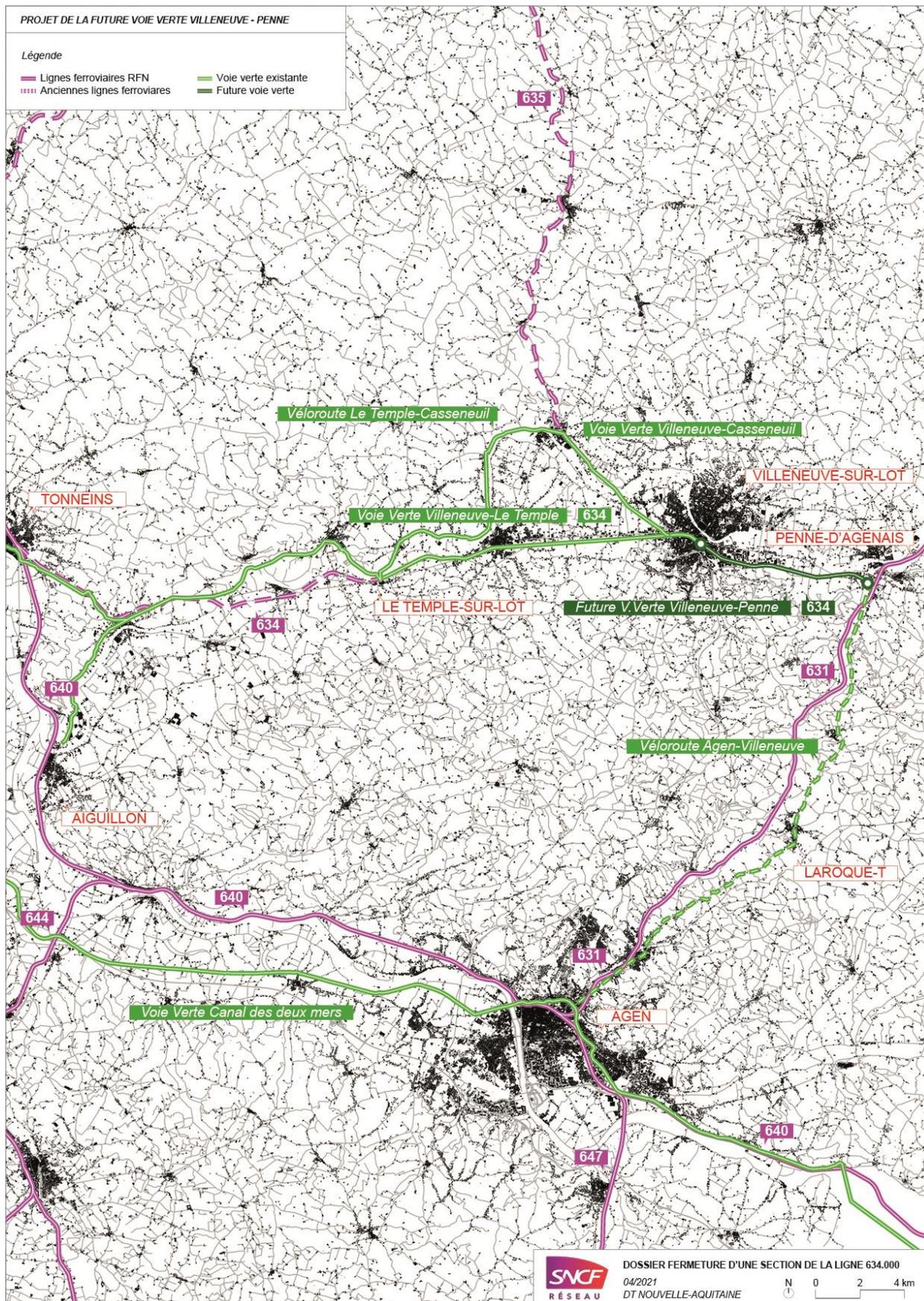


Figure 5 : Tracé du futur projet de voie verte entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot (Données sources: OpenDataGouv, SNCF OpenData et Schéma 2018 Voie Verte Dép. 47)

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



**Figure 6 : Voie verte sur l'ancienne ligne n°634.000, Villeneuve-sur-Lot  
(Source : SNCF Réseau)**

## II SITUATION DE LA LIGNE HISTORIQUE N°634.000

### II.1 Statuts et usages de la ligne n°634.000

La ligne n°634.000 reliant Penne-d'Agenais à Villeneuve-sur-Lot est une ligne à voie unique non électrifiée (deux trains ne peuvent se croiser) d'environ 8,5 km (comprise entre les PK 625+156 et 633+679), localisée en Région Nouvelle-Aquitaine et dans le Département du Lot-et-Garonne.

Le tracé historique de la ligne est orienté Est-Ouest pour faire le lien entre la ligne n°631.000 dite de « Niversac à Agen » à l'Est, et la ligne n°640.000 dite de « Bordeaux-Saint-Jean à Sète-Ville », à l'Ouest. La ligne n°635.000 dite de « Villeneuve-sur-Lot à Falgueyrat » rejoignait la ligne n°634.000 dans la commune de Bias avant sa fermeture en 1974. Cette ancienne ligne est aujourd'hui aménagée en voie verte entre Bias et Casseneuil.

D'un point de vue géographique, la section de la ligne n°634.000 proposée à la fermeture, s'inscrit dans la vallée du Lot. Cette rivière prend sa source dans le Massif Central, et se jette dans la Garonne au sud de Tonneins, dans la commune d'Aiguillon. La section de la ligne n°634.000 présente le long de cette rivière, est mise en service en 1869 entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot, puis en 1894 entre Villeneuve-sur-Lot et Tonneins.

Une première convention est signée en 1855 entre le ministère des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer Grand-Central de France. La section « Penne-Villeneuve » est alors conçue comme un embranchement sur la ligne de Limoges à Agen. Une première convention est approuvée par décret impérial cette même année. Cependant, la concession est finalement cédée en 1857 à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, dont le contrat est approuvée en 1863.

La section « Villeneuve-Tonneins » est déclarée d'utilité publique en 1879. Une convention est ensuite signée en 1883 entre le ministère des Travaux publics et la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

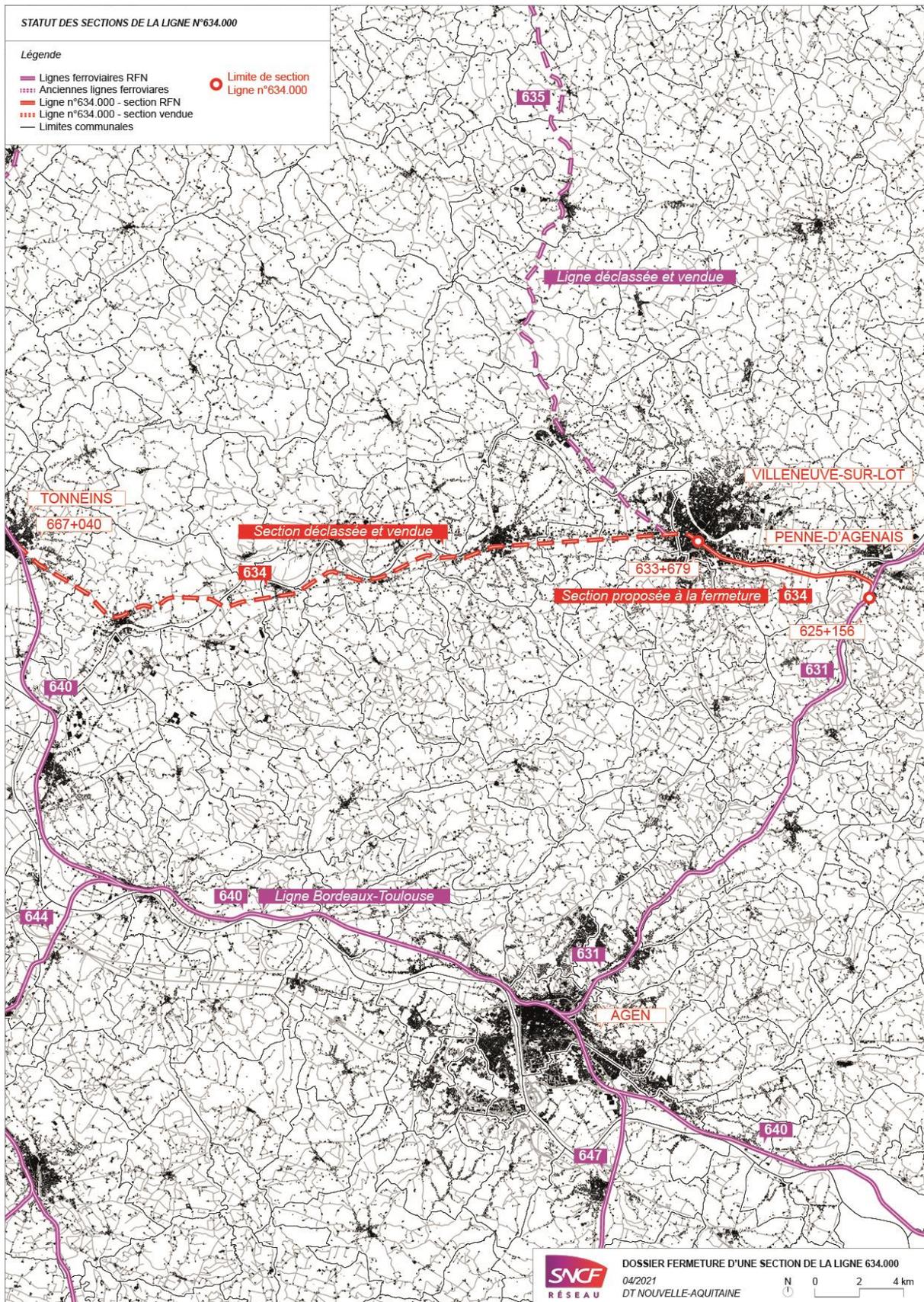
En 1960, la section entre Sainte-Livrade-sur-Lot et Tonneins, du PK 643+248 au PK 667+040 est déclassée après publication au Journal Officiel de la République Française du 11 juin. Puis la section entre Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade-sur-Lot est déclassée en 1995, JORP du 27 septembre.

Le service de voyageurs est abandonné en 1940 sur toute la ligne. À partir de 1952, les trains de marchandises ne circulent plus entre Le Temple et Clairac. Puis cet arrêt s'étend à toute la section entre Sainte-Livrade et Tonneins en 1954. Enfin, le transport de marchandises est abandonné sur toute la ligne après l'arrêt des circulations entre Sainte-Livrade et Villeneuve-sur-Lot en 1987, puis de celles entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot en 1991.

Date	Evènements
1855	<b>Concession de la section Penne à Villeneuve à la Compagnie du Chemin de fer Grand-Central</b>
1857-63	<b>Concession de la section Penne à Villeneuve à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans</b>
1869	<b>Ouverture de la section Penne à Villeneuve</b>
1879	Déclaration d'utilité publique de la section Villeneuve à Tonneins
1883	Concession de la section Villeneuve à Tonneins à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans
1894	Ouverture de la section Villeneuve à Tonneins
<b>1938</b>	<b>Création de la SNCF</b>
<b>1940</b>	<b>Arrêt du service voyageur sur toute la ligne</b>
1952	Arrêt du transport de marchandises sur la section Le Temple – Clairac
1954	Arrêt du transport de marchandises sur les sections Sainte-Livrade – Le Temple et Clairac – Tonneins
1960	Déclassement de la section entre Sainte-Livrade-sur-Lot et Tonneins (PK 643+248 au PK 667+040)
1987	Arrêt du transport de marchandises sur la section Villeneuve-sur-Lot – Tonneins
<b>1991</b>	<b>Arrêt du transport de marchandises sur la section Penne-d'Agenais – Villeneuve-sur-Lot</b>
1995	Déclassement de la section entre Villeneuve et Ste-Livrade-sur-Lot (PK 633+679 au PK 643+248)

**Figure 7 : Principaux évènements historiques de la ligne n°634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins »**

La carte suivante, puis le tableau (Fig.8, 9) reprennent l'ensemble des statuts attitrés aujourd'hui à la ligne n°634.000 entre « Penne-d'Agenais et Tonneins ». Cette ancienne ligne ferroviaire de 41,8 kilomètres, est déjà déclassée et vendue sur environ 33,3 kilomètres entre Villeneuve-sur-Lot et Tonneins (PK 633+679 au PK 667+040) La section restante est encore ouverte mais non circulée, dite « neutralisée » sur environ 8,5 kilomètres entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot (PK 625+156 au PK 633+679).



**Figure 8 : Statut des sections de la ligne 634.000**  
(Données sources: OpenDataGouv et SNCF OpenData)

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine

La section de ligne proposée à la fermeture entre les PK 625+156 et 633+679 est donc actuellement « neutralisée », c'est-à-dire ouverte mais non circulée. Elle est embranchée sur une ligne ouverte et circulée en gare de Penne-d'Agenais, puis elle se prolonge avec une section déclassée et vendue, déjà aménagée en voie verte entre Villeneuve-sur-Lot et Le Temple-sur-Lot.

Pour rappel, les définitions des statuts de ligne sont les suivantes :

- Une ligne exploitée est inscrite au Réseau Ferré National (RFN), mais peut être ouverte au trafic ou non (Document de Référence du Réseau, DRR).
- Dans le cas où la ligne ou section de ligne est ouverte au trafic mais ne reçoit plus de trafic régulier, et pour laquelle des mesures matérielles peuvent avoir été prises (traverses en croix, démontage d'installations), la ligne sera dite « neutralisée ». Elle reste cependant disponible pour des transports exceptionnels ou occasionnels.
- Les lignes ou sections de lignes fermées ne font plus partie du RFN. Les éléments constitutifs de la voie peuvent être maintenus ou déposés. Une ligne fermée peut aussi être mise à disposition de tiers avec par exemple une convention de transfert de gestion.
- Enfin, une ligne déclassée ne fait plus partie du domaine public ferroviaire. Elle reste propriété de SNCF Réseau, mais fait partie de son domaine privé ou peut également avoir été vendue à un tiers.

Section (Points Kilométriques)	Statut juridique
<b>Penne-d'Agenais à Villeneuve-sur-Lot</b> <b>PK 625+156 ; PK 633+679</b>	<b>Ouverte mais circulation interdite</b> <b>Aucun usage déclaré</b>
Villeneuve-sur-Lot à Tonneins PK 633+679 ; PK 667+040	Déclassée vendue Aménagée en voie verte entre Villeneuve et Le Temple

**Figure 9 : Détails des statuts juridiques de la ligne n°634.000 (Sources : SNCF Réseau)**

## III DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

### III.1 Collectivités locales présentes sur la ligne

Le tracé historique de la ligne n°634.000 entre Penne-d'Agenais et Tonneins est localisé sur 10 communes : Penne-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Bias, Allez-et-Cazeneuve, Sainte-Livrade-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot, Granges-sur-Lot, Lafitte-sur-Lot, Clairac et Tonneins (Département du Lot-et-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine).

La section de ligne proposée à la fermeture concerne directement les communes de Penne-d'Agenais et de Villeneuve-sur-Lot. La carte suivante (Fig.11) indique les communes présentes sur la ligne n°634.000 avec la section proposée à la fermeture.

Sur l'ensemble des 10 communes présentes le long du tracé de la ligne n°634.000, seule la commune de Villeneuve-sur-Lot compte plus de 10.000 habitants. Un peu moins de la moitié de l'ensemble (4 communes) est sous le seuil des 1.000 habitants en 2016. La moyenne démographique (population municipale) est d'environ 4.900 habitants sur ces communes localisées autour de la ligne n°634.000, avec une croissance négative de 0,2% sur la période entre 2011 et 2016. Par ailleurs, 5 communes possèdent entre 1.000 et 10.000 habitants (Penne-d'Agenais, Bias, Sainte-Livrade-sur-Lot, Clairac, Tonneins).

La croissance démographique de ces territoires est contrastée avec une évolution de la population municipale comprise entre -13,7% pour la commune de Allez-et-Cazeneuve (578 hab. en 2016) à +6,8% pour Clairac (2.634 hab.). Du fait de leur faible et moyenne démographie, la variable du nombre d'habitants ne dépasse pas plusieurs dizaines ou centaines d'individus par commune entre 2011 et 2016. Par ailleurs, les communes concernées par la fermeture de ligne, ont une croissance démographique qui diminue de 0,2% entre 2011 et 2016. Ces données sont reprises dans un tableau (Fig.12).

Les collectivités locales traversées par la ligne n°634.000 sont donc des communes rurales (moins de 3.500 hab.) et des petites villes (2.500 à 25.000 hab.). La principale unité urbaine (Insee) est celle de Villeneuve-sur-Lot avec environ 48.000 habitants. Elle constitue la deuxième unité urbaine du Lot-et-Garonne en 2016, après celle d'Agen et avant celle de Marmande au troisième rang dans le département. L'unité urbaine de Villeneuve-sur-Lot intègre dans son périmètre les communes de Penne-d'Agenais, Bias, Allez-et-Cazeneuve, Sainte-Livrade-sur-Lot et Le Temple-sur-Lot.

L'ancienne ligne n°634.000 dans sa totalité, est concernée par 5 communautés de communes (CC Fumel Vallée du Lot, CA du Grand Villeneuvois, CC Lot et Tolzac, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas et CC Val de Garonne Agglomération). La section proposée à la fermeture est localisée dans la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot à Penne-d'Agenais, puis dans la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois à Villeneuve-sur-Lot. La première (CC.FVL) se compose de 27 communes avec un total de 24.490 habitants en 2017 (Insee) ; puis la seconde intercommunalité (CA. GV) rassemble 19 communes pour 47.784 habitants en 2017 (Insee).

Les principales agglomérations urbaines présentes autour de la ligne proposée à la fermeture sont celles d'Agen, à environ 30 kilomètres de Villeneuve-sur-Lot, puis Marmande à environ 50-55 kilomètres de Villeneuve-sur-Lot. L'unité urbaine d'Agen (Définition Insee) représente environ 80.000 habitants en 2016, puis celle de Marmande rassemble un peu moins de 30.000 habitants.

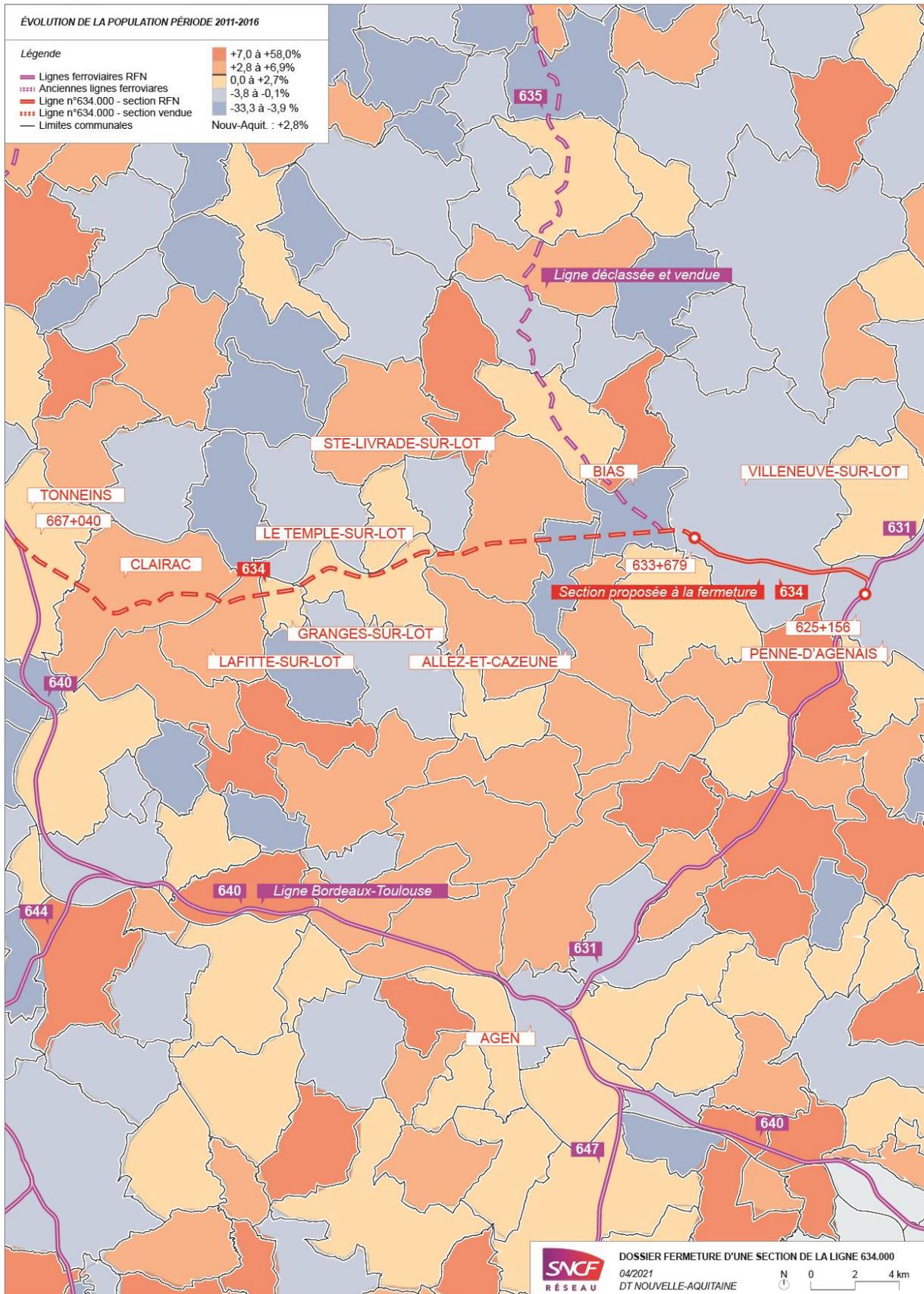
Une dernière carte (Fig. 13) représente la part d'évolution de la population entre 2011 et 2016 sur un secteur plus large comprenant l'ensemble de la ligne n°634.000 entre Penne-d'Agenais à l'Est et Tonneins à l'Ouest. Le cadrage comprend également les agglomérations urbaines d'Agen et de Marmande. À cette échelle, l'évolution de la population par commune est relativement hétérogène. Toutefois, les principales villes du secteur (Villeneuve-sur-Lot et Agen) ont toutes connu une diminution démographique sur la période représentée.

Pour conclure, la section de ligne proposée à la fermeture se situe dans des territoires ruraux et dans des dites « petites villes », avec une démographie faible et moyenne, à distance des principales agglomérations urbaines de la Région. Cet indicateur sur la population des communes traversées par la ligne ferroviaire n°634.000 n'est pas en faveur d'une réouverture d'un service de transport voyageurs à court ou moyen terme, autant sur la section Penne-Villeneuve, que sur l'ensemble de la ligne.



Communes sur la ligne n°634.000	Dép.	Population municipale en 2011	Population municipale en 2016	Évolution population 2011-2016
Penne-d'Agenais	47	2.372	2.352	-0,8%
Villeneuve-sur-Lot	47	23.232	22.422	-3,5%
Bias	47	3.203	3.041	-5,1%
Allez-et-Cazeneuve	47	670	578	-13,7%
Sainte-Livrade-sur-Lot	47	6.182	6.378	+3,2%
Le Temple-sur-Lot	47	993	1.016	+2,3%
Granges-sur-Lot	47	582	595	+2,2%
Lafitte-sur-Lot	47	798	831	+4,1%
Clairac	47	2.466	2.634	+6,8%
Tonneins	47	8.866	9.055	+2,1%

**Figure 11 : Population municipale des communes sur la ligne n°634.000  
(Source : INSEE, RP2016, RP2011)**



Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



**Figure 13 : Vue sur la ligne n°634.000, Penne-d'Agenais  
(Source : SNCF Réseau)**

## III.2 Emplois

La Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, concernée par la section de ligne n°634.000 proposée à la fermeture sur la commune de Penne-d'Agenais, compte 6.673 emplois sur son territoire en 2017<sup>1</sup>. La population active ayant un emploi et résidant dans la zone est de 7.957 individus cette même année. Le secteur d'activité le plus représenté parmi les emplois de la zone, est celui du commerce, des transports et services divers avec 34,1%, puis celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale avec 33,0%. Le secteur de l'industrie représente 14,0% des emplois, suivi de l'agriculture avec 10,0%, puis de la construction avec 8,9% en 2017. Dans cette intercommunalité, la part d'emploi du secteur agricole est relativement élevée, en comparaison à celle nationale de 2,6%.

La section de ligne proposée à la fermeture est également présente sur la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Cette dernière compte 17.745 emplois sur son territoire en 2017, dont 10.853 sont localisés sur la commune de Villeneuve-sur-Lot. La répartition des emplois par secteur d'activité est de 44,0% pour le secteur du commerce, des transports et services divers, de 35,2% pour l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, de 10,1% pour l'industrie, 6,3% pour la construction et 4,4% pour le secteur de l'agriculture.

Dans les deux communes présentes le long de la section « Penne-Villeneuve », 11.678 emplois sont comptabilisés en 2017. Sur la période antérieure 2012-2017, le nombre d'emplois sur ces communes a baissé de 1,3%. L'une des principales zones d'activités est localisée à Villeneuve-sur-Lot, au nord de la ligne ferroviaire proposée à la fermeture. Une Installation Terminale Embranchée desservait historiquement cette zone (avant 1991), mais ce service a été abandonné et aucune demande de réouverture n'a été faite depuis cette date. L'enseigne GIFI de distribution de produits à petits prix pour la maison et la famille, a été créée à Villeneuve-sur-Lot en 1981. Le siège social de l'entreprise est toujours sur la commune, avec également une plateforme logistique localisée dans la zone d'activités aux abords de la ligne ferroviaire. Le nombre d'emplois de GIFI sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, se situe dans la tranche des 500 à 1.000 salariés (Insee). L'entreprise fait partie des 10 principaux établissements employeurs du Lot-et-Garonne, avec Bristol Myers, industrie pharmaceutique à Agen ou encore Creuset Aéronautique, fabrication de matériels de transport à Marmande. Le second employeur de la commune est la société Villeneuve Distribution, E.Leclerc de Villeneuve-sur-Lot.

---

<sup>1</sup> Insee, RP2017, l'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Les données suivantes de 2017 viennent des mêmes sources.

Sur les données de déplacements domicile-travail, le SIGENA, Service de l'Information Géographique de l'État en Nouvelle-Aquitaine, publie un atlas cartographique de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, dont une carte intitulée « Nouvelle-Aquitaine : flux domicile-travail entre aires d'attraction des villes, 2020 ». Le nombre de flux bidirectionnels en 2017 entre les aires urbaines d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot, est estimé à 3.297. Cet indicateur révèle une présence toutefois modérée de navettes entre ces deux agglomérations. Le temps de trajet est d'environ 40 minutes en voiture par la route nationale N21 pour 30 kilomètres de distance.

Communes	Emplois en 2012	Emplois en 2017	Évolution emplois 2012-2017
Penne-d'Agenais	737	825	+11,9%
Villeneuve-sur-Lot	11.100	10.853	-2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>11.837</b>	<b>10.853</b>	<b>-1,3%</b>

**Figure 14 : Emplois par communes sur la section proposée à la fermeture**  
(Source : INSEE, RP2017, RP2012)

### III.3 Transport de voyageurs

À court terme, l'état de la section de ligne et l'absence de perspectives significatives de potentiel de trafic, ne permettent pas d'envisager la reprise d'un service ferroviaire voyageurs sur la section proposée à la fermeture de la ligne n° 634.000 entre « Penne et Villeneuve ».

#### ***Transports interurbains***

Avec la loi NOTRe du 7 août 2015, les Régions dites Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont unies pour devenir la Région Nouvelle-Aquitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les communes présentes sur la ligne ferroviaire n°634.000 sont dans le Département du Lot-et-Garonne, et se situaient par conséquent dans l'ancienne Région Aquitaine.

Avec les nouvelles régions, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine est donc devenu l'Autorité Organisatrice des Transports au sein de son territoire. Un accord de cette AOT serait donc requis pour porter un projet de réouverture d'un service de voyageurs sur cette ancienne ligne ferroviaire de « Penne d'Agenais à Tonneins ».

Les collectivités locales traversées par la ligne n°634.000, ont une faible ou moyenne densité de population, ce qui ne permet pas aujourd'hui d'entrevoir de nouvelles perspectives pour une liaison interurbaine portée par la Région. L'investissement à réaliser serait trop important au vu du potentiel nombre d'usagers.

Une Étude Préliminaire pour la réouverture de la ligne n°634.000 entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot a été réalisée par Egis Rail en 2009-2010 pour le maître d'ouvrage RFF, actuelle SNCF Réseau et pour la Région. L'étude propose un diagnostic de l'infrastructure ferroviaire sur la section Penne-Villeneuve et une estimation des coûts d'une remise en circulation d'un service voyageurs. L'investissement pour une réouverture et une mise à niveau de l'exploitation est estimé entre 37 et 58 M d'euros HT en fonction des scénarios étudiés (2 propositions pour l'implantation de la gare de Villeneuve et 4 pour l'exploitation des trains). Les conclusions de l'étude n'ont pas conduit à poursuivre cette perspective d'une réouverture de la ligne Penne-Villeneuve.

Finalement, le transport de voyageurs par autocars a été renforcé entre Agen et Villeneuve-sur-Lot, avec un aller-retour toutes les heures entre 5h30 et 22h en semaine. Le trajet de la gare d'Agen au centre de Villeneuve-sur-Lot, est d'environ 45 minutes. Plusieurs correspondances sont assurées à Agen pour des TER, IC ou TGV en direction de Bordeaux et de Toulouse. Le titre de transport est à 2 euros,

tarification unique subventionné par la Région. Cette mesure tarifaire a été faite suite à l'abandon du projet ferroviaire.

La ligne n°634.000 n'est pas une liaison structurante du réseau, elle n'est plus circulaire sur tout son tracé, car la section entre Villeneuve-sur-Lot et Tonneins est déjà déclassée et aménagée en voie verte, puis la section restante n'est plus en état pour recevoir des trains. Sur la ligne embranchée n°631.000, le TER n°34 Nouvelle-Aquitaine circule entre Périgueux et Agen avec plusieurs arrêts dont celui en gare de Penne-d'Agenais. La fermeture de la ligne n°634.000 « Penne – Tonneins » n'aurait pas d'impact sur cette ligne circulée dite « Niversac – Agen ».

En février 2021, l'éboulement d'une falaise a eu lieu sur la ligne n°631.000 entre Penne-d'Agenais et Fumel. Le service a donc été interrompu sur cette section, et ceci pour plusieurs mois. Dans l'attente de la réouverture de la ligne, un service d'autocars est mis en place pour desservir la gare de Penne-d'Agenais et pour relier Agen à Fumel. Les investissements vont être priorités en urgence pour rétablir cette liaison ferroviaire. Par ailleurs, un collectif de défense de la ligne « Agen-Périgueux » demande une régénération complète de cette ligne, pour un coût estimé à 140 millions d'euros. (Le Petit Bleu d'Agen, février 2021).

En gare de Penne-d'Agenais, un autocar effectue 8 trajets par jour en direction d'Agen, puis en direction de Monsempron-Libos, au sud de Fumel. Dans cette gare, un changement TER peut ensuite être fait pour rejoindre Périgueux. Cette situation est provisoire dans l'attente des travaux à réaliser suite à l'éboulement au niveau de Condezaygues. La gare de Penne-d'Agenais n'est pas desservie par d'autres transports en commun.

### ***Perspectives ferroviaires***

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine devrait être mis en fonction en 2021 pour acter des objectifs à moyen et long terme et les règles générales sur l'aménagement du territoire régional, répartis dans plusieurs domaines, dont les infrastructures de transport et intermodalité. Le SRADDET a déjà été adopté par le Conseil Régional en 2019, puis approuvé par le Préfecture de Région en 2020.

Le SRADDET absorbe un certain nombre de schémas déjà existants, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), le Schéma Régional d'Intermodalité (SRI), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et enfin le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).

Organisé par 4 grandes priorités, le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine 2020 donne un horizon à l'aménagement du territoire pour 2030. Dans la seconde grande priorité intitulée « Lutter contre la déprise et gagner en mobilité : se déplacer facilement et accéder aux services », le chapitre « Remettre en état et moderniser le réseau ferroviaire, en priorité les "petites" lignes » explique et approuve l'intérêt de préserver et d'améliorer les lignes ferroviaires dites de « desserte fine du territoire » (p.43). Cependant, l'état du réseau ferroviaire « structurant » est jugé « déficient », quand le réseau « secondaire » est « catastrophique ». Le « sauvetage et la mise à niveau des lignes ferroviaires régionales, notamment des petites lignes dégradées et menacées de fermeture, exigent des moyens financiers considérables », 1,1 milliard d'euros dans les 10 prochaines années « pour restaurer la performance du réseau et son attractivité face à la route » (SRADDET, p.43). Aucune précision n'est donnée dans ce document sur d'éventuel choix de lignes concernées. Un dernier chapitre s'intitule « Décongestionner Bordeaux et désenclaver Limoges » et donne une priorité géographique à de futurs investissements autour des agglomérations de Bordeaux, puis de Limoges. La ligne n°634.000 n'est pas présente dans ces territoires, mais bien au sud de la Région, aux abords de l'agglomération d'Agen.

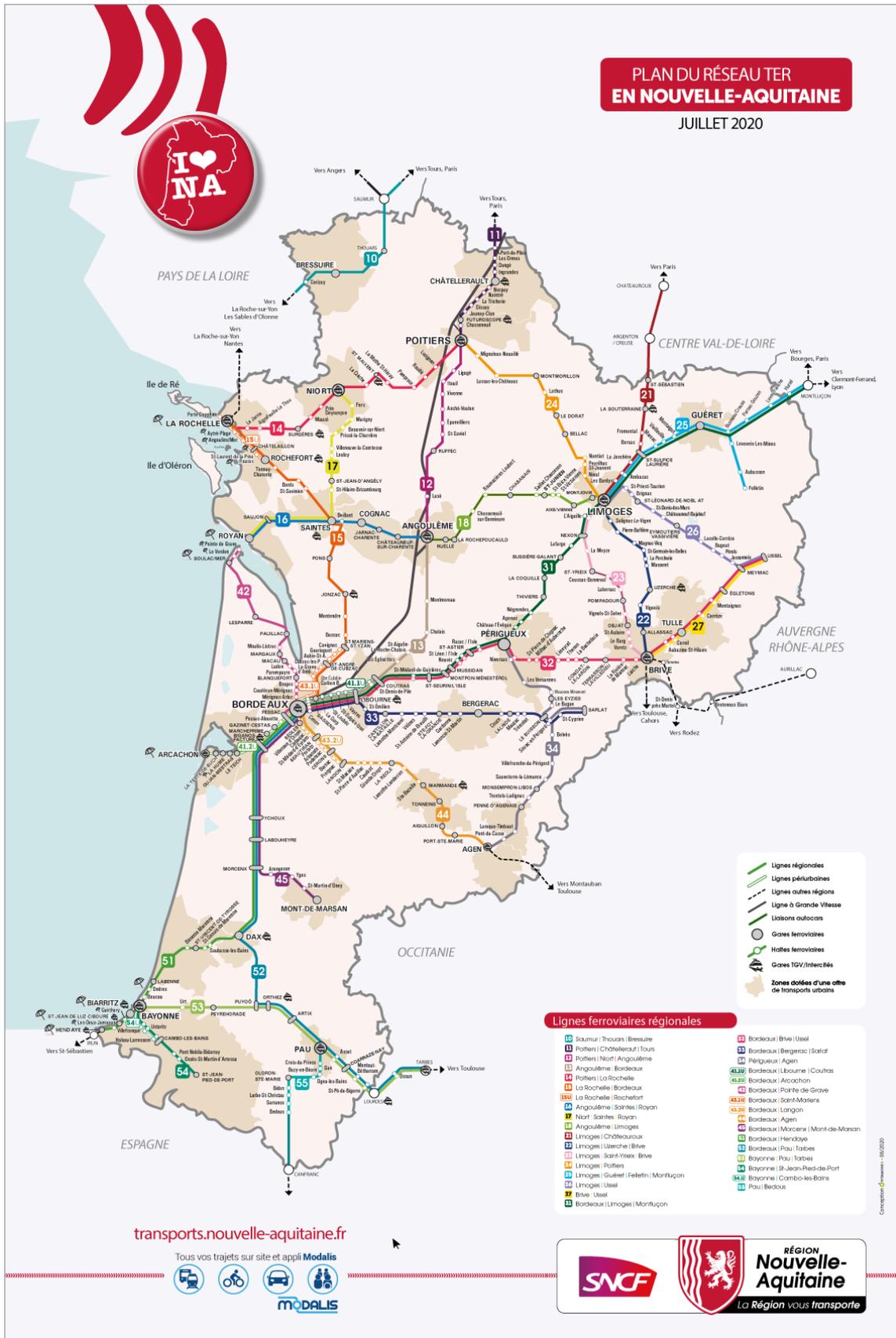
À la lecture du SRADDET Nouvelle-Aquitaine 2020, aucun projet ferroviaire pour un service de voyageurs ou de marchandises n'est prévu sur l'ancienne ligne « Penne-Tonneins » dans les dix prochaines années, car les priorités d'investissement seraient davantage données aux lignes encore circulées, et en lien avec Bordeaux ou Limoges.

Par ailleurs, l'hypothèse d'une réouverture d'un service voyageur entre Agen et Villeneuve-sur-Lot, a déjà fait l'objet d'une étude en 2009-2010, soutenue par la Région et SNCF Réseau. Ainsi une étude préliminaire a été réalisée pour remettre en service la section Penne-Villeneuve en lien avec la ligne Agen-Périgueux. En conclusion, les coûts d'investissement ont été jugés trop élevés au vu des prévisions de trafics.

Pour conclure, la reprise d'un service ferroviaire de voyageurs sur la section de la ligne n°634.000 entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot n'est pas envisagée à court ou moyen terme au vu des études déjà réalisées à ce sujet et des directives prises par l'Autorité Organisatrice de Transport. Le projet de voie verte porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot sur cette section de la ligne est par ailleurs en accord avec la politique de préservation des emprises ferroviaires non circulées. En effet, à long terme le maintien d'un futur potentiel service ferroviaire de voyageurs, doit passer principalement par la préservation de l'emprise. Du fait des conditions actuelles de dégradation partielle de la section de ligne, une refonte complète des infrastructures serait nécessaire pour la réouverture d'un usage ferroviaire.

# PLAN DU RÉSEAU TER EN NOUVELLE-AQUITAINE

JUILLET 2020



transports.nouvelle-aquitaine.fr



Figure 15 : Réseau TER en Région Nouvelle-Aquitaine (Source: Transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine

### III.4 Transport de marchandises

Le réseau français national est ouvert à la concurrence pour le transport ferroviaire de marchandises depuis le 31 mars 2006<sup>2</sup>. Les Régions ne disposent pas, a contrario du transport de voyageurs, de compétences directes en matière de transport ferroviaire de marchandises. Elles peuvent toutefois intervenir par le biais de leurs autres compétences, dont celles en matière de développement économique (soutien financier aux entreprises), de transport et de mobilité, puis par l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire<sup>3</sup>.

Dans la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique (Néo Terra, 2019), la Région Nouvelle-Aquitaine exprime son souhait de favoriser le report modal des marchandises vers le ferroviaire et le maritime<sup>4</sup>. Toutefois, les priorités ne sont pas détaillées quant au choix des lignes concernées.

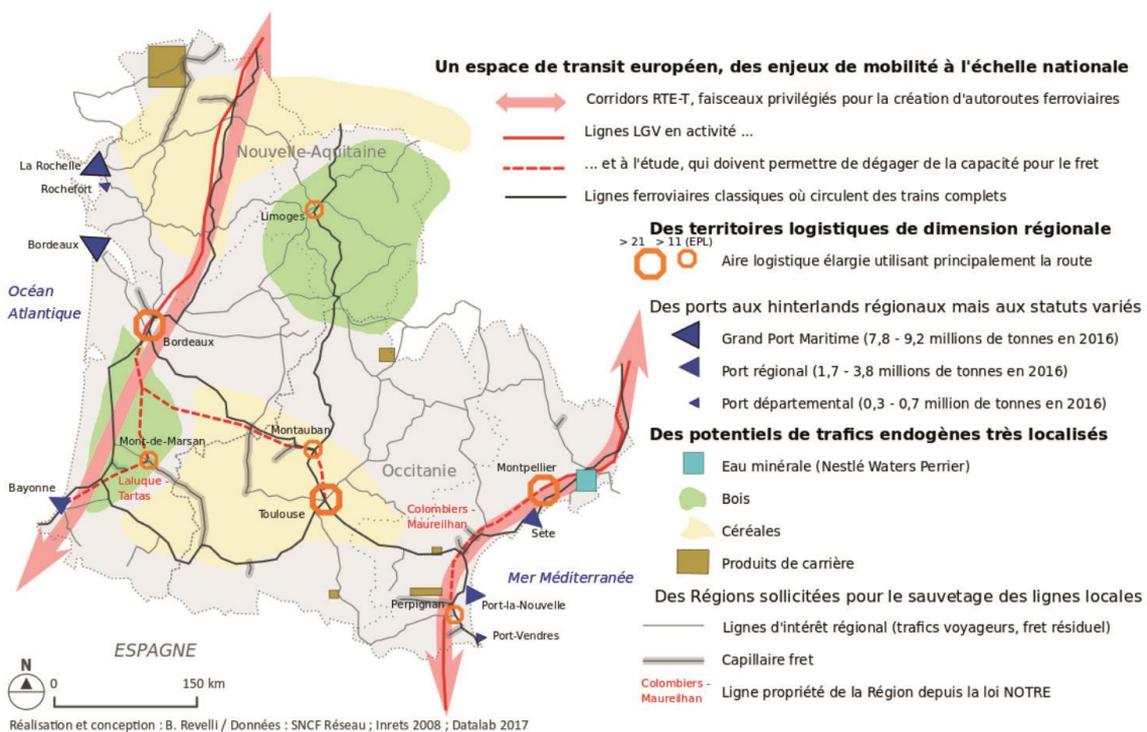
Dans l'article « Quelle gouvernance régionale du transport de marchandises ? Nouvelle-Aquitaine et Occitanie », le chercheur et maître de conférence Bruno Revelli, LISST-Cieuh, a réalisé une évaluation des actions régionales en matière de transport de marchandises dans le grand Sud-Ouest (Géotransports, n°11, p.41-57, 2018). Cette analyse a été faite à partir d'entretiens auprès des directions régionales en charge des transports et politiques portuaires en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, auprès d'Opérateurs ferroviaires locaux, auprès de cadres SNCF Réseau et SNCF Mobilité, auprès d'élus régionaux, d'OPF, de chargeurs dans le secteur des céréales et du bois, puis de documents institutionnels relatifs au transport de marchandises et au fret ferroviaire aux échelles nationales et régionales.

Une carte a ainsi été réalisée et conçue par l'auteur à partir de l'ensemble de ces sources pour présenter les flux de marchandises et potentiel transportable pour le fret ferroviaire dans le grand Sud-Ouest (Fig.16). Deux corridors RTE-T (Réseau TransEuropéen de Transport) sont présents sur les axes nord-sud, Bordeaux-Bayonne, puis Montpellier-Perpignan. Ces faisceaux sont ceux privilégiés pour la création d'autoroutes ferroviaires. Apparaît également les lignes LGV en activité et en étude dont celle entre Bordeaux et Toulouse du projet GPSO, puis quelques lignes ferroviaires classiques où circulent des trains complets dont Bordeaux-Agen-Montauban. Enfin une dizaine de « petites lignes » sont identifiées comme des capillaires fret, après celles d'intérêt régional pour du fret résiduel.

<sup>2</sup> Loi n°2006-10 du 5 janvier 2006 en matière de transport ferroviaire national de marchandises.

<sup>3</sup> Rapport d'information du Sénat n°92, 2013-2014, *Le secteur ferroviaire et les collectivités territoriales*, p.63-64.

<sup>4</sup> [www.neo-terra.fr/feuille-de-route/mobilites-propres/](http://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/mobilites-propres/)



*Flux de marchandises et potentiel transportable pour le fret ferroviaire dans le grand Sud-Ouest (B.Revelli)*

**Figure 16 : Fret ferroviaire en Région Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (Source: B.Revelli)**

La ligne n°634.000 entre « Penne et Villeneuve » n'apparaît pas dans l'ensemble de ces lignes répertoriées. La plus proche est celle entre Agen et Périgueux (n°631.000) définie comme une ligne d'intérêt régional pour un service de voyageurs et pour du fret résiduel, dans un secteur géographique à dominante céréalière.

La ligne n°634.000 n'est plus circulée par des trains de marchandises et n'apparaît pas dans les stratégies prioritaires pour le Fret. Les derniers trains sur la section Penne à Villeneuve datent de 1991. Depuis cette date, la ligne n'est plus inscrite dans le Document de Référence du Réseau (DRR), SNCF Réseau.

Le Pôle Clients et Services (PCS) de la Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau a été consulté sur ce dossier de fermeture de ligne. Ce Pôle est en charge des clients Fret dans la Région Nouvelle-Aquitaine. La ligne n'a plus d'Installation Terminale Embranchée en activité. Tous les contrats sont résiliés et aucune demande d'entreprises locales ou chargeurs n'a été faite pour préserver ou réactiver des ITE sur cette ligne. Par conséquent, PCS émet un avis favorable à la fermeture de la section Penne-Villeneuve.



**Figure 17 : Vue depuis un PRO de la ligne n°634.000, à Villeneuve-sur-Lot  
(Source : SNCF Réseau)**

## IV DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

### IV.1 Gares et Installations Terminales Embranchées

La section de la ligne n°634.000 proposée à la fermeture entre le PK 625+156 et le PK 633+679, se situe donc sur les communes de Penne-d'Agenais et de Villeneuve-sur-Lot, dans la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et dans la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, toutes dans le Département du Lot-et-Garonne. La longueur de linéaire proposé à la fermeture est donc de 8,523 kilomètres.

#### **Gares et haltes**

Aucune gare ou halte n'est présente le long de la section proposée à la fermeture. La gare de Penne-d'Agenais est au PK 624+972, donc en amont du début de la fermeture, puis l'ancienne gare de Villeneuve-sur-Lot est au PK 634+134, sur la section déjà déclassée et vendue. Cette ancienne gare est aujourd'hui devenue une agence Pôle Emploi.

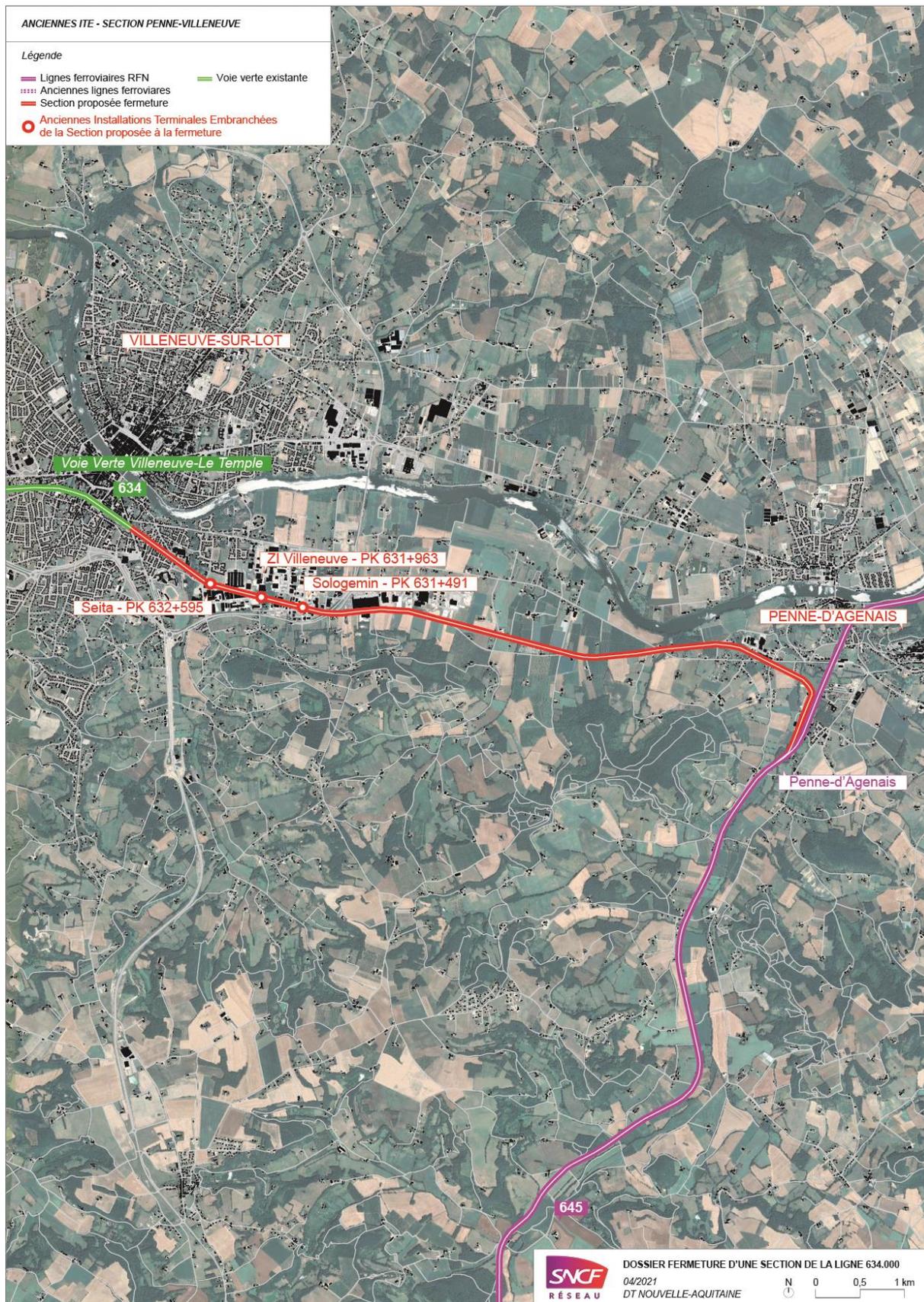
37

#### **Installation Terminale Embranchée**

Les trois ITE répertoriées sur la section de ligne proposée à la fermeture, ne sont plus utilisées et n'ont pas fait l'objet d'une demande de réouverture par les entreprises concernées.

Anciennes ITE de la section de ligne n°634.000 :

PK	Commune	Nom ITE	Domaine Foncier Actuel	État / Usage Actuel
631+491	Villeneuve-sur-Lot	Sologemin	Privé	Abandonné
631+963	Villeneuve-sur-Lot	ZI de Villeneuve	Privé	Abandonné
632+595	Villeneuve-sur-Lot	Seita	Privé	Abandonné



**Figure 18 : Anciennes ITE sur la section de ligne proposée à la fermeture  
(Données sources: OpenDataGouv et SNCF OpenData)**

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine

## IV.2 Éléments constituant l'infrastructure ferroviaire

La section de ligne proposée à la fermeture est en voie unique non électrifiée et fait toujours partie du Réseau Ferré National (RFN).

Toutefois, l'état actuel de cette section de ligne compromet son utilisation ferroviaire (végétation parfois abondante, sections déferrées ou incorporées dans le revêtement, passages à niveau plus en état de fonctionner ou déjà déposés, signalisations inexistantes, etc.).

La section de la ligne n°634.000 proposée à la fermeture se développe le long de son parcours en alternant entre niveau du terrain naturel, en haut de talus, en contrebas des voiries ou en extrémités de propriétés. La section de ligne est majoritairement en « site propre », c'est-à-dire dans un espace affecté à sa seule exploitation et qui lui est donc réservé, la séparant des autres circulations, notamment routière, hormis au niveau des traversées piétonnes, cyclistes et routières (passages à niveau – PN).

La section de ligne n'est aujourd'hui plus circulaire et donc exploitable en l'état. La voie ferrée n'est plus présente sur certaines parties du linéaire, avec par exemple sur des passages à niveau où les rails sont recouverts par la chaussée. Par ailleurs, la végétation n'est plus contenue sur plusieurs emprises de cette section de ligne.

### **Passages à niveau**

La section de ligne entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot était équipée de passages à niveau (PN) de type SAL-2, SAL-2-FC (Franchissement conditionnel) et de PN NG (Non Gardé). Cependant, ces PN ont déjà été déposés, ou leurs rails et platelages ont été recouverts par la chaussée. Les équipements de signalisation au PN, type Croix de Saint-André, panneaux Stop ou barrières, ne sont plus présents sur le terrain.

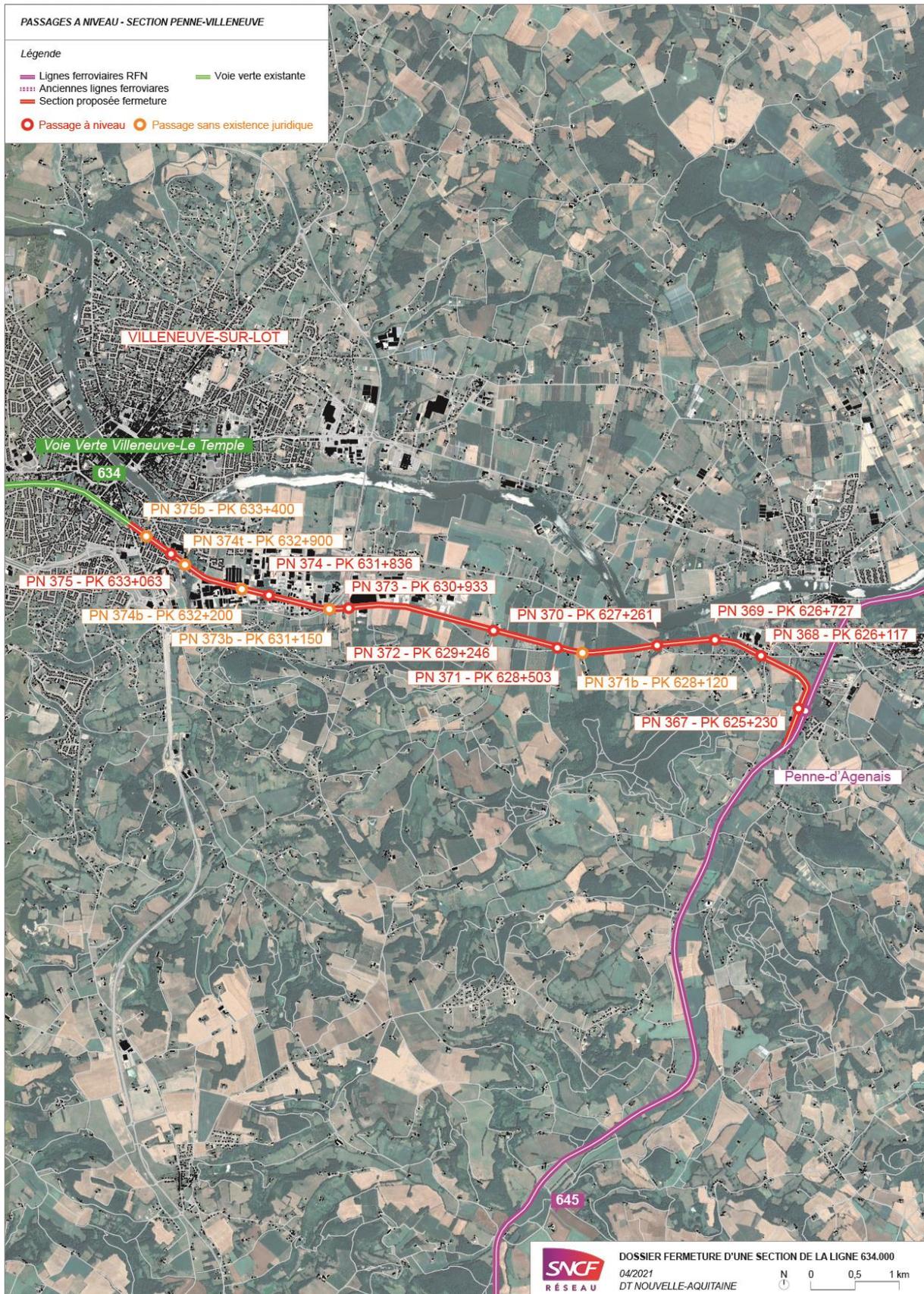
La dernière visite simplifiée des passages à niveau a été réalisée en juin 2019 par le spécialiste PN de l'Infrapôle Aquitaine. Sur la section encore ouverte, 8 passages à niveau sont répertoriés, du numéro 368 au 375. Toutefois, les PN n°373 et n°374 n'ont plus de route d'accès. Le spécialiste PN a demandé leur suppression de la liste des PN en EF3CO. Enfin 5 passages à niveau n'ont pas d'existence juridique.

Passages à niveau de la section de ligne n°634.000 :

PK	Numéro de PN	Classe de la voirie	Commune	Platelage
626+117	368	Départementale	Penne-d'Agenais	Enrobé
626+722	369	Communale	Penne-d'Agenais	Enrobé
627+367	370	Départementale	Penne-d'Agenais	Enrobé
628+503	371	Communale	Villeneuve-sur-Lot	Enrobé
629+245	372	Communale	Villeneuve-sur-Lot	Enrobé
630+933	373	Communale	Villeneuve-sur-Lot	Plus de chaussée
631+836	374	Privé	Villeneuve-sur-Lot	Plus de chaussée
633+063	375	Communale	Villeneuve-sur-Lot	Enrobé

Passages à niveau de la section de ligne n°634.000 sans existence juridique :

PK	Numéro de PN	Classe de la voirie	Commune	Platelage
628+120	371 bis	Privée	Villeneuve-sur-Lot	Empierrement
631+150	373 bis	Privée	Villeneuve-sur-Lot	Enrobé
632+200	374 bis	Privée	Villeneuve-sur-Lot	Enrobé
632+900	374 ter	Privée	Villeneuve-sur-Lot	Terre
633+400	375 bis	Privée	Villeneuve-sur-Lot	Concassé calcaire



**Figure 19 : Passages à niveau sur la section de ligne proposée à la fermeture  
(Données sources: OpenDataGouv et SNCF OpenData)**

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



**Figure 20 : Vue sur un PN sans existence juridique sur la ligne n°634.000, Villeneuve-sur-Lot  
(Source : SNCF Réseau)**

## Ouvrages

De nombreux ouvrages sont présents sur la ligne afin de faciliter et sécuriser la circulation ferroviaire. L'ensemble des pont-rails, viaducs, pont-routes, aqueducs, buses et murs de soutènement, présents sur la section de ligne proposée à la fermeture, a fait l'objet d'une visite simplifiée réalisée par l'Infrapôle Aquitaine en janvier 2016. Les comptes rendus de ces visites simplifiées font le constat d'un état satisfaisant pour l'ensemble de ces ouvrages. Seul un pont-route répertorié au PK 627+216 est en mauvais état, avec des briques épaufrées et manquantes en sous face du tablier métallique, puis des détériorations sur les culées, en partie basse et sur la chaîne d'angle.

Les ponts-rails et viaducs (ouvrages supportant les rails) sont répertoriés dans un premier tableau, avec leurs points kilométriques respectifs. Viennent ensuite les éléments qu'ils franchissent, tel une rivière ou un chemin, puis les communes où se situent ces ouvrages, et enfin leurs dimensions avec leur longueur et leur hauteur.

Le second tableau regroupe les mêmes caractéristiques que celui des ponts-rails, mais pour les trois ponts-routes de la section de ligne entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot. Ces ouvrages supportent donc des routes ou chemins. Enfin la liste est complétée par les aqueducs, dalots, buses, etc. appelés « petits ouvrages » (tableau 3).

Suite à ce inventaire, les ouvrages sont cartographiés ainsi que les ponts-rails et les ponts-routes. Des informations complémentaires sont également représentées sur ces cartes, telles leurs points-kilométriques.

1. Pont-rail et Viaducs de la section de ligne n°634.000 :

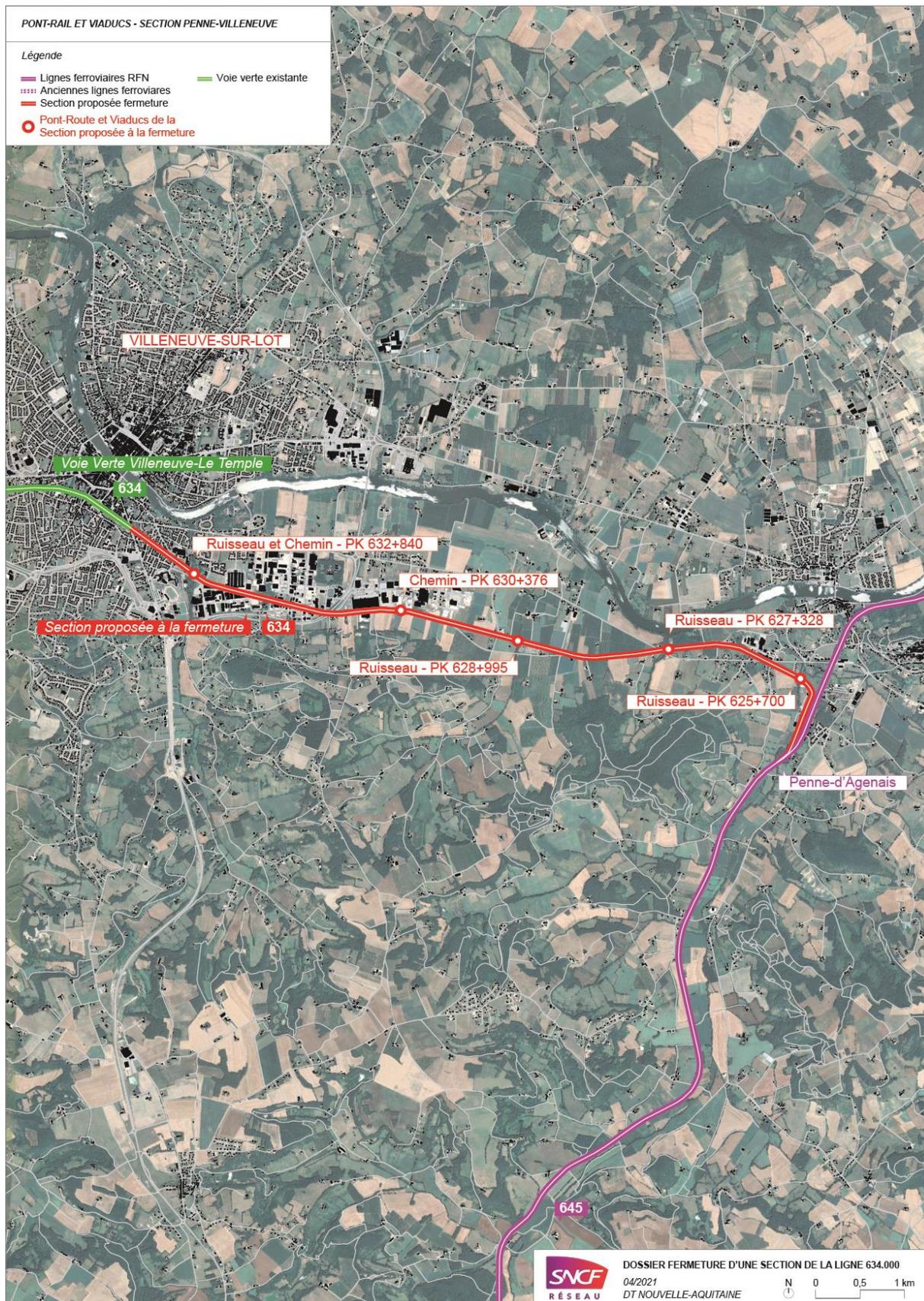
PK	Type d'ouvrage	Établi sur	Commune	Longueur / Hauteur
625+700	Pont-rail maçonné	Ruisseau de La Tancanne	Penne-d'Agenais	7 m / 6 m
627+328	Pont-rail maçonné voûte surbaissée	Ruisseau de Goutes	Penne-d'Agenais / Villeneuve-sur-Lot	25,70 m / - m
628+995	Pont-rail à culées perdues	Ruisseau de Saint-Germain	Villeneuve-sur-Lot	12,80 m / - m
630+376	Pont-rail poutrelles enrobées	Chemin communal	Villeneuve-sur-Lot	3,60 m / 2,90 m
632+840	Pont-rail à arc surbaissée	Chemin communal et ruisseau	Villeneuve-sur-Lot	- m / 6,10 m

2. Pont-route de la section de ligne n°634.000 :

PK	Type d'ouvrage	Établi sous	Commune	Longueur / Hauteur
627+216	Pont route métallique	Chemin communal	Penne-d'Agenais	15 m / 4,80 m
632+652	Pont route	Route communale	Villeneuve-sur-Lot	8,60 m / 4,60 m

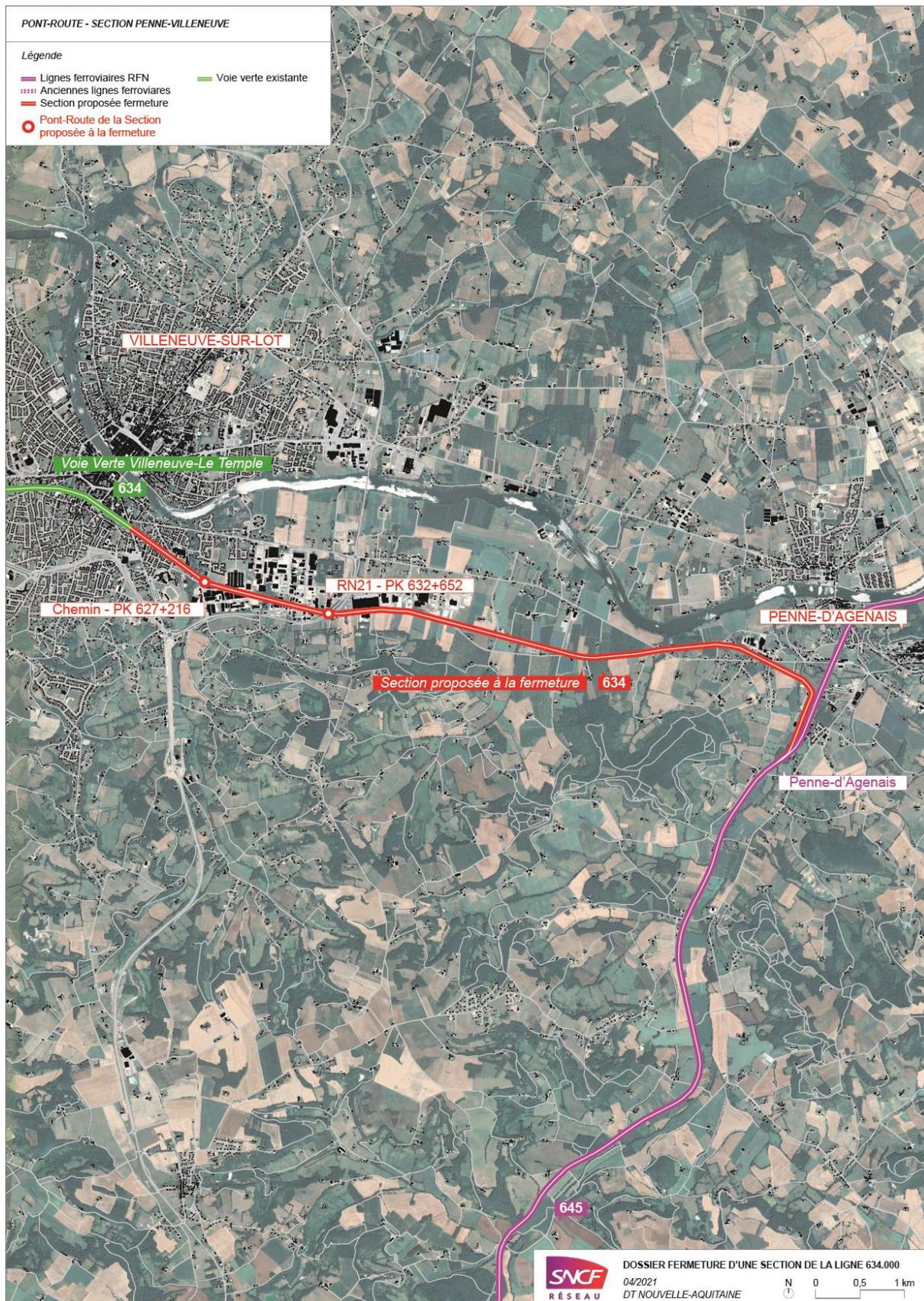
3. Aqueducs et petits ouvrages de la section de ligne n°634.000 :

PK	Type d'ouvrage	Établi sur	Commune	Longueur / Hauteur
625+570	Buse béton armé	Fossé	Penne-d'Agenais	-
625+782	Aqueduc à voûte surbaissée	Fossé	Penne-d'Agenais	15 m / 1,05 m
625+890	Buse béton armé	Fossé	Penne-d'Agenais	-
626+060	Aqueduc à voûte surbaissée	Fossé	Penne-d'Agenais	9,50 m / 1,05 m
627+042	Aqueduc voûté plein cintre	Fossé	Penne-d'Agenais	10,00 m / 1,75 m
627+252	Aqueduc	Fossé	Penne-d'Agenais	9 m / - m
627+680	Aqueduc voûté plein cintre	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	9,50 m / 1,05 m
627+810	Buse béton armé	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	- m / - m
628+485	Aqueduc voûte surbaissée	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	15,00 m / 0,60 m
628+514	Aqueduc voûte surbaissée	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	15,00 m / 0,60 m
629+250	Dalot	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	15 m / 0,40 m
629+796	Aqueduc voûte surbaissée	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	3,60 m / 1,80 m
630+582	Dalot	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	9,50 m / 0,40 m
630+950	Dalot	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	9 m / 0,40 m
631+698	Aqueduc voûte surbaissée	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	6 m / 0,85 m
631+904	Aqueduc béton armé	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	9 m / - m
632+029	Dalot	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	10 m / 0,40 m
632+292	Aqueduc maçonné	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	10 m / - m
633+450	Dalot	Fossé	Villeneuve-sur-Lot	14 m / 0,40 m



**Figure 21 : Pont-rail et Viaduc sur la section de ligne proposée à la fermeture  
(Données sources: OpenDataGouv et SNCF OpenData)**

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



**Figure 22 : Pont-route sur la section de ligne proposée à la fermeture  
 (Données sources: OpenDataGouv et SNCF OpenData)**

Dossier de consultation pour la fermeture administrative d'une section de la ligne n° 634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins », entre le PK 625+156 et le PK 633+679, en Région Nouvelle-Aquitaine



**Figure 23 : Vue d'un ouvrage PRA sur la ligne n°634.000 à Penne-d'Agenais  
(Source : SNCF Réseau)**

### IV.3 Synthèse générale de la section de ligne n° 634.000

<b>Ligne</b>	<b>634.000 dite de « Penne-d'Agenais à Tonneins »</b>
<b>Section</b>	« Penne à Villeneuve »
<b>Région/Département</b>	Nouvelle-Aquitaine / Lot-et-Garonne
<b>Début</b>	PK 625+156 sur la commune de Penne-d'Agenais
<b>Fin</b>	PK 633+679 sur la commune de Villeneuve-sur-Lot
<b>Linéaire</b>	8,523 kilomètres
<b>Statut actuel</b>	Ligne neutralisée – Non circulaire
<b>Date d'arrêt du trafic :</b> - <b>Trafic voyageurs</b> - <b>Trafic fret</b>	- Dernier service voyageurs en 1940 - Dernier train de marchandises en 1991



**Figure 24 : Vue sur le talus de la ligne n°634.000 à Penne-d'Agenais  
(Source : SNCF Réseau)**

## CONCLUSION

La Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau est sollicitée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot dans le cadre des projets « voies vertes » aménagées sur le domaine public ferroviaire avec des conventions de transfert de gestion sur des lignes non exploitées, dites « lignes sans trafic ».

Le projet d'une nouvelle voie verte porté par ces collectivités s'inscrit sur une section de 8,5 kilomètres de la ligne ferroviaire n° 634.000, également dite ligne de « Penne-d'Agenais à Villeneuve-sur-Lot ». La section proposée à la fermeture est non circulée, et n'est plus dans un état de circulation. Localisée entre les PK 625+156 et 633+679, elle se situe entre les communes de Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot, département du Lot-et-Garonne, en Région Nouvelle-Aquitaine.

À court ou moyen terme, aucune perspective de réouverture ou d'évolution du service ferroviaire n'est prévue sur l'ensemble de la ligne n°634.000. Au vu de la situation actuelle, la proposition de fermeture de ladite section de ligne, avec un projet de transfert de gestion à une collectivité, permet de préserver l'emprise foncière ferroviaire pour d'éventuels retours à la circulation sur du plus long terme.

La ligne n°634.000 est déclassée et vendue sur 33,3 kilomètres entre Villeneuve-sur-Lot et Tonneins. La remise en circulation du linéaire entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot demanderait une réhabilitation des passages à niveau et un renouvellement complet de la voie avec une reprise de la plateforme, des ouvrages et un traitement de la végétation. Avec une recette estimée inférieure au coût d'exploitation et d'entretien de la ligne, le bilan annuel serait alors déficitaire sur cette infrastructure. SNCF Réseau ne peut financer un projet à perte avec un faible potentiel de circulation. À long terme, les emprises foncières du linéaire d'infrastructure resteront toutefois dans le domaine public ferroviaire. Selon l'évolution des enjeux du Fret sur cette ligne dans les trente prochaines années, le foncier pourra toujours retrouver un usage ferroviaire au besoin.

En conséquence, SNCF Réseau souhaite encourager les initiatives locales portant sur la reconversion de ces emprises ferroviaires. Le projet d'aménagement d'une voie verte sur une ligne non circulée s'inscrit dans ce cadre, avec la signature d'une Convention de Transfert de Gestion (CTG). Les collectivités locales signataires récupéreront alors pour une durée donnée (25-30 ans) toute la gestion des emprises de l'ancienne ligne ferroviaire et le droit de les reconvertir en voie verte.



## ANNEXE : SCHÉMA D'UTILISATION DES SECTIONS DE LA LIGNE

